

DOMAINE DE LA FONTAINE

Compte Rendu de l'Assemblée Générale du vendredi 30 novembre 2012

Saint-Nom, le 30 novembre 2012

L'assemblée Générale a débuté à 19h50 et s'est terminée à 21h10

Nombre de présents ou représentés à cette Assemblée Générale : 66

BAILLEUL	DES COURTILS	GONNEAU	LEPLATRE	REY
BARBA	DESGRANGES	GORSE	MAIRE	RIES
BERTRAND	DESVOYES	GROPPI	MARTINEAU	SILVESTRE
BOUTONNET	DI PAOLO	GUINAMARD	MATTHEWS	SOUGEY
BRUAS	DREYON	HARROIS	MEHU	SUGDEN
CAU-GERVAIS	DUPIN	HAUDEVILLE	MOREAU	TARANDO
CHARLES GÉRARD	EURIEULT	HAUDIQUET	MORINIAUX	THOMAS
CHAVELAS	FAGUER	HOCHBERGER	PARIS	TIERCELIN
CLAUDE	FLORENT	HOUSSIN	PARRY JP	WINTER
CROLY-LABOURDETTE	FORTIN	JOHNSON	PERRIER	YOUNG
CROMBEZ	GAGLIARDI	KHOSLA	PFAHL	
DAUCHEZ	GAULTIER	LACOMBE	PLATHEY	
DEGOY	GENTIL	LEFORT	PROVENCE	
DENARIE	GLORIEUX	LEGRAND	RENAUDON	

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

1. Généralités et rappels
2. Rapport d'activités du Conseil Syndical du 01/10/2011 au 30/09/2012 et projets 2012/2013
3. Compte d'Exploitation
4. Bilan au 30/09/2012
5. Examen et mise au vote des motions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

1. Généralités et rappels

Utilisation des appareils de jardin à moteur :

Arrêté municipal du 19 juillet 1994 et ses additifs du 2/6/97 et 5/5/99 :

" L'usage des tondeuses à gazon, souffleuses, scies à moteur, tronçonneuses et tout appareil à moteur est autorisé sur le territoire de la commune :

- du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis non fériés de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les jours fériés hors dimanche de 10h00 à 12h00

Pas de tondeuse ni d'appareil à moteur le dimanche.

Les propriétaires doivent en informer toute personne employée pour les travaux de jardinage ainsi que leurs locataires éventuels.

Elagage des arbres privatifs et des haies:

Voir la Convocation – hauteur maximale : 1m80 – largeur à maintenir afin de ne pas dépasser les limites de propriété.

DOMAINE DE LA FONTAINE

Compte Rendu de l'Assemblée Générale du vendredi 30 novembre 2012

Entretien de la partie entre la limite de propriété avec l'ASL et le trottoir (ou la route) :

Cet entretien (tonte – désherbant sélectif ...) incombe au riverain – voir article 21 du Cahier des Charges.
De même, le riverain devra « enlever les herbes qui pourront pousser sur le trottoir et dans le caniveau et faire procéder lui-même, à ses frais, à l'enlèvement des boues, neige, verglas pouvant se trouver dans la partie de la rue bordant sa ou ses façades »

Autres généralités et rappels :

Voir la Convocation.

2. Rapport d'Activités du Conseil Syndical 2011/2012 et projets 2012/2013

Les activités réalisées en 2011/2012 ont été exposées lors de l'Assemblée Générale, mais ne sont pas reprises dans ce compte-rendu. Pour les détails de ces réalisations, se reporter à la convocation à l'Assemblée Générale.

Tennis

Réalisations 2012/2013

- Fourniture et pose d'une porte grillagée conformément à la motion G votée à l'A.G. 2011
- Peinture du court n°1 suite à une usure prématurée de la couleur. (prestation faite dans le cadre de la garantie).
- Peinture des 4 bancs et de la poubelle.

Prévisions 2012/2013

- Pulvérisation d'un anti mousse. Cette prestation sera faite chaque année.

Piscine

Réalisations 2011/2012

- Rénovation des deux bassins conformément à la motion H de l'A.G. 2011.
- Entretien de la charpente de l'auvent (lasure).
- Peinture des 4 bancs.
- Réparation de l'armoire électrique suite à court-circuit. Coût 177 €
- Réparation de la plomberie dans les vestiaires/douches suite aux dégâts occasionnés par le gel de cet hiver + pose de purges de points bas. Coût : 1 775 €.
- Remplacement des cylindres de serrures des portes vitrées de l'entrée de la piscine suite à vandalisme. Coût : 255€

Hygiène / Chiffres de fréquentation / Contrôles sanitaires

Voir Convocation

Rappel : La piscine n'est pas surveillée

Les pompiers sont employés par l'A.S.L. en tant qu'Agents d'Hygiène et de Sécurité. Leur mission ne prévoit pas la surveillance de la baignade. Ils n'ont d'ailleurs pas tous la qualification exigée pour cela.

Voir détail dans la Convocation

Prévisions 2012/2013

Prévisions d'ouverture : Samedi 18 mai au dimanche 15 septembre.

Du 18 au 31 mai : 12h30 - 20h00 (tous les jours).

Du 1er juin au 31 août : 12h00 - 20h30 (du lundi au vendredi).
11h00 - 19h30 (les samedis, dimanches et jours fériés).

DOMAINE DE LA FONTAINE

Compte Rendu de l'Assemblée Générale du vendredi 30 novembre 2012

Du 1er au 15 sept: 12h00 - 19h45 (du lundi au vendredi)
 11h00 - 19h15 (samedis, dimanches et jours fériés).

A prévoir :

- Remplacement de la régulation chlore et Ph du grand bassin :
- Peinture des tuyaux et des 7 portes des vestiaires / douches (911 €)

Peintures du mobilier urbain

Réalisation 2011/2012 :

Peinture des 5 bancs des placettes et du banc de la rue A. Daudet.

Prévisions 2012/2013 : néant

Espaces verts

Réalisations 2011-2012

- Élagage des arbres rue Daudet
- Élagage d'un arbre à l'entrée des tennis et de quelques arbres dont les branches dépassent dans un jardin attenant
- Consultation des riverains pour remise en état de la place Mallarmé
- Remplacement des thuyas morts de la haie des tennis côté Nord par des cyprès avec dessouchage des racines mortes.
- Le long du ru : taille des bambous et abattage d'arbres situés trop près des limites de propriété

Prévisions 2012-2013

- Poursuite de l'étude de la remise en état de la place Mallarmé et exécution sous réserve de trouver une solution convenable.
- Abattage de quelques arbres aux alentours de la piscine et des tennis (arbre mort, arbres trop proches les uns des autres)
- Mise en place de bulbes de printemps

Éclairage des rues

Le contrat d'entretien de l'éclairage des rues reste confié à la société SPCE Choron.
Il n'y a pas eu d'incident majeur cette année sur le réseau d'éclairage.

Travaux de voirie

1 - Les fissures longitudinales apparues sur la couche de roulement de la partie neuve de la rue Colette seront obturées prochainement par la société Guillo dans le cadre de sa garantie décennale.

2 – Ravinement du chemin piétonnier en bout de la rue P. Verlaine à cause du ruissellement des eaux de pluie : Le Conseil Syndical va étudier une solution pour refaire tout ou partie de ce chemin (budget 1500 €)

Projet de révision du Cahier des Charges du Domaine

- Le Cahier des Charges du Domaine de La Fontaine date de l'origine de celle-ci (1983) et n'a jamais été modifié.
- Lors des deux précédentes AG, un appel à candidature a été fait afin de rédiger une proposition de révision du Cahier des Charges, mais aucun volontaire ne s'est proposé.
- Dans ces conditions, le Conseil Syndical reporte sine-die le projet de révision du Cahier des Charges.
- Il est rappelé que le Cahier des Charges (1983) du Domaine reste obligatoire et prévaut sur le PLU.

Versement des charges

Les charges sont dues trimestriellement, le 10 du premier mois de chaque trimestre. Il n'y a pas d'autre appel de charges que celui inclus dans le compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire.

DOMAINE DE LA FONTAINE
Compte Rendu de l'Assemblée Générale du vendredi 30 novembre 2012

Pour simplifier la gestion des règlements, il est souhaitable que les propriétaires optent pour le prélèvement automatique (formulaire disponible sur le site du Domaine ou à demander à M. Guinamard 01.34.62.80.02)

3. Compte d'exploitation Voir la convocation

4. Bilan au 30/09/2012. Voir la convocation

5. Motions soumises à l'approbation de l'AG du 30 novembre 2012

Motion A. Compte rendu d'activités de l'exercice écoulé

Question : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le compte rendu d'activités présenté par le Conseil Syndical pour l'exercice écoulé ?

Résultat : Motion acceptée à l'unanimité

Motion B. Rapport financier

Question : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le rapport financier présenté par le Conseil Syndical pour l'exercice écoulé ?

Résultat : Motion acceptée à l'unanimité

Motion C. Affectation du résultat net d'exploitation

Question : L'Assemblée Générale approuve-t-elle l'affectation du bénéfice d'exploitation de 2011/2012 (28.520 €) en augmentation de nos réserves ?

1 abstention : KHOSLA

0 NON

65 OUI

Résultat : Motion acceptée.

Motion D. Budget prévisionnel 2012/2013

Question : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le budget prévisionnel d'exploitation 2012/2013 ci-joint ?

Voir le rapport compte d'exploitation, dernière colonne de droite (Budget 2012/2013)

Résultats : Motion acceptée à l'unanimité

Motion E. Charges Trimestrielles

Question : L'Assemblée Générale approuve-t-elle le montant des charges trimestrielles normales de fonctionnement de 260 € par trimestre pour les échéances de l'année 2013 (janvier, avril, juillet, octobre) ?

Résultat : Motion acceptée à l'unanimité

Motions F1 et F2 : Election de 2 membres du Conseil Syndical

Explications : Le Conseil Syndical est renouvelé par tiers chaque année. La durée d'un mandat est de 3 ans.

	Début mandat	Fin mandat	Remarques
Pascale GAULTIER	2010	2013	
Catherine GONNEAU	2010	2013	
Maurice GUINAMARD	2009	2012	Se représente -- pas d'autre candidat
Jacques HAUDEVILLE	2009	2012	Se représente -- pas d'autre candidat
Henri PFAHL	2011	2014	
Marc PROVENCE	2011	2014	

DOMAINE DE LA FONTAINE

Compte Rendu de l'Assemblée Générale du vendredi 30 novembre 2012

Question : L'assemblée Générale, après avoir pris acte des candidatures, élit 2 nouveaux membres au Conseil Syndical parmi les candidats qui se déclareront lors de l'Assemblée Générale.

Résultat : Maurice GUINAMARD et Jacques HAUDEVILLE réélus à l'unanimité.

Motion Burg 1 - Autorisation de créer et cultiver un potager

Majorité requise s'agissant d'une modification du Cahier des Charges : deux tiers des fonds et deux tiers des voix – soit 87 voix POUR

Question : L'assemblée Générale accepte-t-elle la modification du cahier des charges afin de permettre la création de potagers dans les jardins, dans la limite de 5% de la surface du lot et sous condition de non-visibilité depuis la rue ?

Résultats : **Motion rejetée**, le quorum n'étant pas atteint pour cette modification du cahier des charges.

Pour information, le sondage réalisé lors de l'AG a donné le résultat suivant :

3 abstentions – 51 pour – 12 contre

Motion Burg 2 - Autorisation d'installer des panneaux solaires sur les toits

Majorité requise s'agissant d'une modification du Cahier des Charges : deux tiers des fonds et deux tiers des voix – soit 87 voix POUR

Question : L'assemblée Générale accepte-t-elle la modification du cahier des charges afin de permettre l'installation de panneaux solaires sur les toits ?

Résultats : **Motion rejetée**, le quorum n'étant pas atteint pour cette modification du cahier des charges.

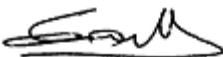
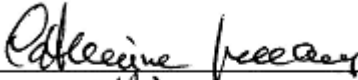

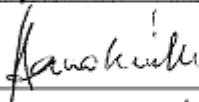
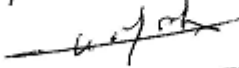

Pour information, le sondage réalisé lors de l'AG a donné le résultat suivant :

3 abstentions – 21 pour – 42 contre

===== Fin de l'AG du 30 novembre 2012=====

La séance est levée à : 21h10

Signatures

Pascale GAULTIER		
Catherine GONNEAU	Secrétaire	
Maurice GUINAMARD	Président	
Jacques HAUDEVILLE	Vice-Président	
Henri PFAHL	Trésorier	
Marc PROVENCE		
PAULHEZ	Le Scrutateur	